

Délibération n°13

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
01 mars 2023

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
15 mars 2023

**Objet : Attribution de
subventions pour des
manifestations organisées sur le
territoire de Riom Limagne et
Volcans**

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,

- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

Absent :

- Mme PANIAGUA Murielle.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DESMARETS Pierre

Rapport n°13 - Attribution de subventions pour des manifestations organisées sur le territoire de Riom Limagne et Volcans

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20171024.01 du 24 octobre 2017 approuvant le règlement d'attributions des subventions aux associations dont les objectifs sont de soutenir financièrement les associations locales dans l'organisation de manifestations culturelles et/ou sportives ciblées dans les communes du territoire, mais aussi d'associer la communauté d'agglomération à des événements majeurs,
Vu la délibération n°20221108.25 du 8 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des subventions modifié,

Considérant l'appel à projets réalisé de fin octobre 2021 au 15 janvier 2022 sur le site Internet de RLV et transmis aux 31 communes membres de la communauté d'agglomération,
Considérant que 54 associations ont déposé un dossier, dont 45 répondaient aux critères définis dans le règlement d'attribution,
Considérant les modalités d'attribution définies par le règlement,
Considérant la proposition de la commission de répartition du fonds de subventions à 45 bénéficiaires (9 manifestations d'envergure, et 36 manifestations d'animation du territoire),
Considérant que le règlement d'attribution impose que le montant de la subvention demandée dans le budget prévisionnel de la manifestation devra être inférieur au montant de l'autofinancement,
Considérant que RLV se réserve le droit de réévaluer à la baisse le montant de la subvention après l'étude du bilan financier définitif de la manifestation, si les dépenses réelles venaient à être largement inférieures aux dépenses prévues dans le dossier de demande de subvention,
Considérant l'avis du bureau communautaire réuni le 7 février 2023,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué au sport et aux associations, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution des subventions pour un montant total de 52 000 €, ainsi qu'il suit :

Manifestations d'envergure (9)

Associations	Manifestations	Lieux	Subventions
Jazz aux Sources	Festival Jazz aux Sources	CHATEL GUYON	6 500,00 €
Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne	Trail de Vulcain	VOLVIC	2 600,00 €
Association Le Champ des Notes	Arts en Territoire	CHATEL GUYON – MOZAC – LUSSAT – CLERLANDE – SAINT BONNET PRES RIOM...	5 000,00 €
Stade Clermontois Athlétisme	65 ^e Cross de Volvic	VOLVIC	4 000,00 €
Piano à Riom	37 ^e édition Piano à Riom	RIOM - MOZAC – ENNEZAT - CHATEL	2 500,00 €
Association Les Brayauds CDMDT 63	Festival les Volcanique, Musiques, Danses	SAINT BONNET PRES RIOM	2 800,00 €
On Connaît la Chanson	Festival On Connaît la Chanson	MOZAC	2 200,00 €
Association Hippique La Vendée	Concours Sauts d'Obstacles	RIOM	1 600,00 €
Association WISE	WISE 2023	RIOM	1 200,00 €

Manifestations d'animation du territoire (36) :

Associations	Manifestations	Lieux	Subventions
CHECK et MAT en Limagne	Championnat jeunes d'échecs AURA	ENNEZAT	500,00 €
Volley Club de Riom	Match Pro Chamalières	RIOM	500,00 €
MOZAC BMX	Mozac Bikz's Day IX	MOZAC	1 000,00 €
Les Aventuriales	Les Aventuriales	MENETROL	500,00 €
Miss et Versa	Dans les Arbres, invitations à la Rêverie et à l'imaginaire	CHATEL GUYON	1 000,00 €
Team Cyclisme	Manche Coupe de France Cycliste AURA PACA	CHATEL GUYON	900,00 €
Les Nuits du Cloître	Festival Les Nuits du Cloître	MOZAC	1 000,00 €
Association BD en Limagne	Festival Tous en BD	SAINT BEAUZIRE	900,00 €
Energy Cycle Mozac	Trail de Mozac « A l'assaut de Tournœl »	MOZAC, VOLVIC, ENVAL	600,00 €
Kiwanis Clubs de Riom	Si Nous Cou'Riom pour un enfant	RIOM	600,00 €
Association le 8.8	Festival Graines de son	Territoire RLV	1 200,00 €
Collectif d'Astronomie de la Région Auvergne - CARA	Nuits Etoilées d'Auvergne	CHATEL GUYON	1 200,00 €
Mairie de Charbonnières – Manoir de Veygoux	Reconstitution historique « Desaix Marengo 2023 »	CHARBONNIERES LES VARENNES	1 000,00 €
Comité des Fêtes d'Ennezat	Céréales en Fête	ENNEZAT	600,00 €
Châtel Rétromobile	Rassemblement de véhicules historiques	CHATEL GUYON	600,00 €
Sellier Driving Compétition	Concours d'attelage	RIOM	300,00 €
CINEMA, Etc....	Festival Cinéma, etc...	RIOM	700,00 €
Atelier M. Danse	Spectacle de danse « Rocknroll Circus »	RIOM	300,00 €
Limagne Athlète Endurance	Run'in Limagne	CHAPPES, CHAVAROUX, ENTRAIGUES	600,00 €
FJEP Saint Beauzire	Les Théâtrales de Saint Beauzire	SAINT BEAUZIRE	500,00 €
Club d'Athlétisme Loisir Riom	La Mirabel de Riom	RIOM	600,00 €

Buggy Club Malintrat 63 (BCM63)	Donuts Cup	MALINTRAT	500,00 €
Mairie de Sayat	30 ^e Edition Fête de la Pomme	SAYAT	800,00 €
Marsat Nature	Fête de la Pomme BIO	MARSAT	800,00 €
Marsat Vélo Loisirs	Rando du Muguet	MARSAT	500,00 €
Marsat Court	Ronde des Vergers	MALAUZAT	500,00 €
Association des Amis du Moulin d'Edmond	Journées Portes Ouvertes	CHARBONNIERS LES VARENNES	500,00 €
Foyer Rural de Sayat-Argnat	Battle Fusion 2023	SAYAT	700,00 €
Destination Dentelle	Couvige de dentellières – 30 ans de l'association	SAINT BONNET PRES RIOM	400,00 €
Cyclo Club Riom	Concentration cyclotouriste - randonnée	RIOM	400,00 €
Comité des Fêtes de Varennes sur Morge	Fête de la Saint Loup	VARENNES SUR MORGE	400,00 €
Comice agricole de la Limagne	Foire de Printemps	ENNEZAT	1 000,00 €
Vélo Club Rimois	Cyclo Cross National	RIOM	500,00 €
Riom Urban Ride	Contest Skate-Trottinette	RIOM	600 ,00 €
Volvic Vélo Nature	La Tatave	Volvic	500,00 €
Volvic Nature Trail	Volvic Halloween Trail	Volvic	400,00 €

- De dire que le montant définitif des subventions allouées sera versé au regard des dépenses réellement engagées par les bénéficiaires.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 mars 2023**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).